

# Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 603

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Champions des droits de l'homme

Je lis dans *Coopération* du 6 août 1981 un article de Marco Flaks intitulé *Le sang des poètes*:

«Ainsi donc, le poète iranien Said Soltanpour a été fusillé à la prison d'Ewine, à Téhéran. Alors que pauvre, il ne disposait même pas d'une paire de chaussures de rechange, ses juges dérisoires l'avaient condamné pour fraude et trafic de devises. Selon une brève information, il avait été arrêté le jour de son mariage, au moment essentiel et chaleureux des noces iraniennes qu'est la cérémonie traditionnelle d'inscription du contrat.

»Cet acte d'injustice a laissé froid ceux de nos milieux si prompts à s'émouvoir lorsque les victimes ou les circonstances sont à la mode.»

Devant ce qui se passe en Iran, les réactions sont diverses. Il y a celle du Parti socialiste français, du 14 août 1981 (et l'on serait heureux de voir son exemple suivi par le Parti socialiste suisse):

«(...) L'intolérance politique et religieuse a (...) largement déçu les aspirations à la liberté et à la justice pour lesquelles le peuple iranien lutte depuis tant d'années. Cette situation ne saurait en aucun cas justifier les thèses des défenseurs du régime impérial, qui porte une large part de responsabilité dans cette évolution négative. Mais le parti socialiste, qui n'avait cessé de dénoncer la dictature du chah, entend dire clairement qu'il condamne les actes d'un régime aussi brutalement répressif.» (*Le Monde* du 16 et 17 août.)

Il y a celle de *La Nation* (8 août 1981 — article signé E. J.), qui, faisant allusion aux déclarations de Bani-Sadr, selon lesquelles le gouvernement actuel de l'Iran a plus massacré en vingt jours que le régime du chah en dix ans, croit pouvoir enchaîner:

«Avant de détruire un régime politique, si imparfait soit-il, il vaudrait mieux se demander si l'on sera capable d'instaurer un ordre meilleur que celui qu'on veut renverser. (...) En constatant les souffrances sans nom de tant d'innocentes victimes des révolutions libératrices, on en vient à se dire que le sort réel d'une population est le dernier des soucis des idéologues libérateurs.»

Le tout dédié «aux champions des droits de l'homme».

Ces remarques me paraissent judicieuses.

Mais je les dédierais quant à moi aux partisans de l'exportation des armes — et l'on en compte quelques-uns, sauf erreur, parmi les amis de l'Ordre et de la Tradition!

Car enfin, il me semble peu probable que M<sup>me</sup> Dumuid soit pour grand-chose dans les massacres qui ont lieu actuellement en Iran. A ma connaissance, elle n'y a envoyé ni cordes pour pendre, ni balles pour fusiller, ni fouet pour fustiger. En revanche (paraphrasant E. J.), ceux qui, avant de

livrer des armes à un régime politique, si respectable soit-il (!), ne se demandent jamais à quel usage serviront ces armes, et si elles finiront bien dans les mains auxquelles on les a destinées... Ceux-là et leurs amis me paraissent porter une lourde part de responsabilité.

De même, le Vietnam... Les médicaments que le Service sanitaire suisse et le Mouvement d'aide au Vietnam que j'ai eu l'honneur de présider, ne me semblent pas la cause des «souffrances sans nom», etc. Mais bien ceux qui par fanatisme politique ont toujours été pour la manière forte, ont toujours exprimé leur mépris pour les non-violents (rappelons-nous Gandhi), si bien que pour finir ce sont les extrémistes de l'autre bord qui se sont imposés.

J. C.

### DOMAINE PUBLIC

## Trois lignes supplémentaires

Trois lignes supplémentaires glissées sous le «générique» de première page auront peut-être ravivé les questions qu'on pose régulièrement à la rédaction de DP: pourquoi des textes signés et d'autres pas? pourquoi ne pas en venir aux signatures régulières, sur le modèle de la presse traditionnelle?

Il faut rappeler que «Domaine Public» vit, semaine après semaine, sur le principe d'un travail rédactionnel mené en commun. Les signatures groupées en première page: le signe d'une responsabilité collective endossée pour les textes paraissant sans nom d'auteurs et reflétant le plus souvent possible une réflexion nourrie à plusieurs. Avouons tout de même que cette petite liste hebdomadaire est rarement complète: certains de nos amis ne peuvent ou ne veulent pas apparaître pour des raisons de convenance personnelle ou professionnelle.

Pour le reste, nous ouvrons nos colonnes, non

seulement à des lecteurs qui nous écrivent (pas à tous, malheureusement, faute de place!) et dont les lettres paraissent sous le surtitre «courrier», mais aussi à des amis à qui nous proposons de s'exprimer en toute liberté: leurs contributions, régulières ou non, sont alors signées et traduisent un «point de vue» (c'est toujours leur surtitre, sauf pour J. Cornuz et son «carnet») personnel. Des exceptions? Inévitables! Par exemple, des textes signés et non rangés dans la rubrique «point de vue»; ils sont relativement rares: ce sont des articles marquant une recherche personnelle, marquée comme telle dans le fond ou la forme, et à laquelle la rédaction adhère. Par exemple aussi les «notes de lecture», signées dans la mesure du possible: l'exercice est ici, on le comprend bien, individuel.

PS. Si au hasard de vos grandes migrations estivales, l'un ou l'autre des numéros de DP parus en juillet et en août vous avait échappé, faites-nous signe: des exemplaires de réserve sont disponibles à la rédaction de Saint-Pierre 1.